

Séance  
extraordinaire  
du 26 août  
2024  
À 19h

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-SIXIÈME  
(26<sup>e</sup>) JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À COMPTER  
DE 19 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE  
VILLE À MONT-JOLI**

Sont présents :

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable assiste à la séance alors qu'un membre du personnel-cadre de la Ville, soit Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière y prend part.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

24.08.401

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. La greffière rédige le procès-verbal.

24.08.402

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Gilles Lavoie

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

3. Sébastien Anctil – Levée de condition prévue à l'acte de vente du lot 5 557 066 du cadastre du Québec : autorisation.
4. Affaires nouvelles.
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de l'assemblée.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

24.08.403

**SÉBASTIEN ANCTIL – LEVÉE DE CONDITION PRÉVUE À L'ACTE DE VENTE**

## **DU LOT 5 557 066 DU CADASTRE DU QUÉBEC : AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> avril 2021, la Ville de Mont-Joli a signé avec monsieur Sébastien Anctil une promesse d'achat pour le lot 5 557 066 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le 14 juin 2021, la Ville de Mont-Joli a signé avec monsieur Sébastien Anctil l'acte de vente notarié pour le lot 5 557 066 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit acte de vente prévoit à la clause 11.3 l'obligation de l'acheteur de construire un bâtiment résidentiel et son stationnement sur ledit lot dans les 12 mois suivant la signature de l'acte de vente;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit acte de vente prévoit à la clause 11.5 l'engagement de l'acheteur à ne pas revendre le terrain avant qu'une habitation n'y ait été érigée et qu'elle soit prête pour occupation en conformité avec les règlements applicables en cette matière;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction du bâtiment a commencé il y a quelques semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Sébastien Anctil désire vendre le terrain à sa société de gestion enregistrée sous le numéro 9520-6082 Québec Inc. et à celle de son associé Société de gestion Lévesque Inc. (Jason Lévesque) en parts égales et au même prix de vente que celui payé par monsieur Anctil à la Ville de Mont-Joli soit 17 965.76\$ taxes applicables en sus;

**CONSIDÉRANT QU'**un immeuble à logement y sera construit au cours des prochains mois et qu'un permis a été autorisé par le département de l'urbanisme de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Alain Thibault

### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la levée de la condition prévue à la clause 11.5 de l'acte de vente notarié soit de ne pas revendre l'immeuble avant qu'une habitation n'y soit érigée et , par le fait même, autorise monsieur Sébastien Anctil à revendre le lot 5 557 066 du cadastre du Québec à sa société de gestion enregistrée sous le numéro 9520-6082 Québec Inc. et à celle de son associé Société de gestion Lévesque Inc. (Jason Lévesque) en parts égales et au même prix de vente que celui payé par monsieur Anctil à la Ville de Mont-Joli le 14 juin 2021 soit 17 965.76\$ taxes applicables en sus;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'acte notarié à intervenir.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts dans ce dossier, monsieur Martin Soucy, annonce qu'il ne participera pas aux délibérations par le Conseil

**24.08.404**

### **AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucune affaire nouvelle.*

**24.08.405**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**24.08.406**

### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 36.

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

De lever la présente séance.

**SIGNATURES**

Martin Soucy  
Maire

Françoise Virginie Lechasseur  
Greffière